

Yao Assogba

Professeur en travail social, retraité de Université du Québec en Outaouais

(2004)

“L’économie populaire
au Togo.”

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

Yao Assogba

“L'économie populaire au Togo.”

In ouvrage sous la direction de Abdou Salam Fall, Louis Favreau et
Gérald Larose, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Le
renouvellement des modèles de développement*, pp. 245-261. Québec :
Les Presses de l'Université du Québec; Paris : Les Éditions Karthala,
2004, 385 pp. Collection : “Pratiques et politiques sociales et
économiques”.

Le 15 mars 2022, M. Louis Favreau nous a accordé l'autorisation de diffuser
en libre accès libre à tous ce livre, qui contient cet article, dans Les Classiques des
sciences sociales.



Courriels : Yao Assogba : Yao.Assogba@uqo.ca
Louis Favreau : Louis.Favreau@uqo.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

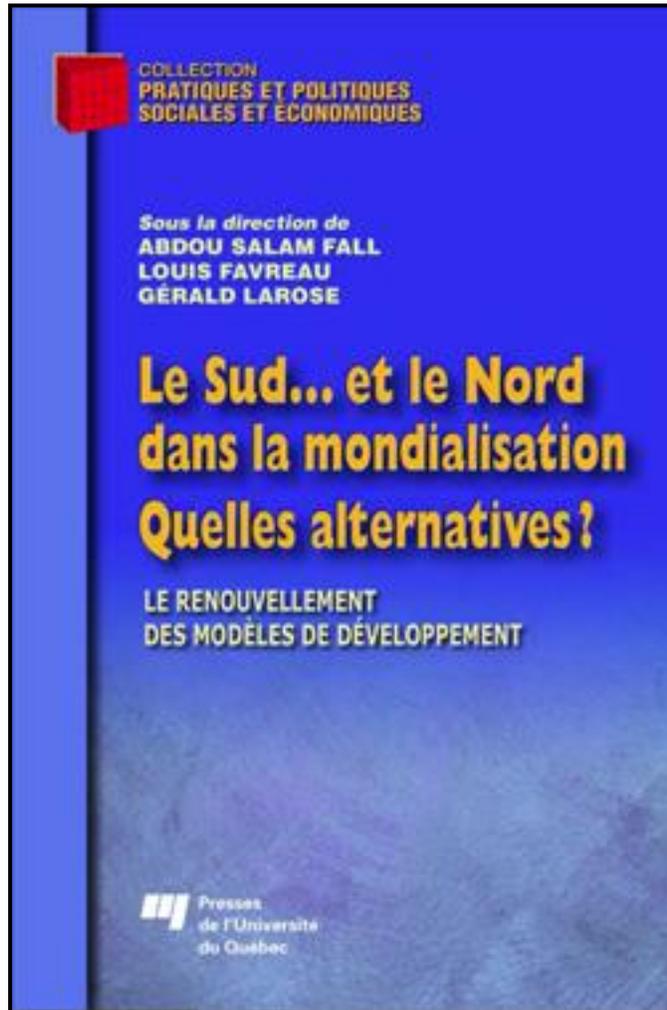
Édition numérique réalisée le 18 juin 2022 à Chicoutimi, Québec.



Yao Assogba

Professeur en travail social, Université du Québec en Outaouais

“L’économie populaire au Togo.”



In ouvrage sous la direction de Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérard Larose, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Le renouvellement des modèles de développement*, pp. 245-261. Québec : Les Presses de l'Université du Québec; Paris : Les Éditions Karthala, 2004, 385 pp. Collection : “Pratiques et politiques sociales et économiques”.

"L'économie populaire au Togo."

Table des matières

[Introduction](#) [245]

1. [L'État postcolonial et les coopératives de production des cultures de rente](#) [246]

1.1. Les ONG et les activités d'économie sociale et populaire [247]

1.2. La Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo (FUCEC-Togo) [248]

1.3. Le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo [249]

1.4. Le Projet hydraulique villageoise [250]

2. [Les initiatives d'économie sociale et populaire](#) [251]

2.1. Les banquiers ambulants [251]

2.2. La tontine mutuelle [253]

2.3. Les taxis-motos [255]

2.4. Groupe de réflexion et d'action femmes démocratie et développement [256]

3. [Quelques constats et pistes pour l'économie sociale et le développement local au Togo](#) [256]

4. [Conclusion](#) [259]

[Références bibliographiques](#) [259]

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[245]

Yao Assogba ¹

Professeur en travail social, Université du Québec en Outaouais

“L’économie populaire au Togo.”

In ouvrage sous la direction de Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérald Larose, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Le renouvellement des modèles de développement*, pp. 245-261. Québec : Les Presses de l’Université du Québec; Paris : Les Éditions Karthala, 2004, 385 pp. Collection : “Pratiques et politiques sociales et économiques”.

Introduction[Retour à la table des matières](#)

Couvrant une superficie de 56 600 km², avec une population estimée à 4 700 000 habitants, le Togo est un petit pays de l’Afrique au sud du Sahara ; il est limité par le Burkina Faso au nord, le Bénin à l’est, le Ghana à l’ouest et le golfe du Bénin (océan Atlantique) au sud. Au Togo comme d’ailleurs dans les pays de l’Afrique subsaharienne, les activités d’économie sociale et populaire sont des réalités très vivantes dans les centres urbains et les zones rurales. Par une approche sociohistorique, nous vous proposons de tracer ici la dynamique des trajectoires de ces activités dans le temps et selon les contextes politique, social et économique du pays.

Tout essai d’analyse des pratiques d’économie sociale et populaire doit prendre en considération le caractère extraverti de l’économie globale et l’autoritarisme politique des États postcoloniaux d’Afrique.

¹ Sociologue à l’Université du Québec en Outaouais (UQO), membre du CÉRIS, de la CRDC et de l’équipe canadienne du réseau CRCP. Ce texte s’inscrit dans le cadre du programme de recherche CRCP.

Ainsi, dans le cas spécifique du Togo qui nous intéresse ici, nous étudions les organisations créées par trois catégories d'acteurs depuis l'indépendance du pays en 1960 jusqu'à nos jours. Dans une première partie, nous étudions les organisations d'économie sociale mises en place par l'État postcolonial togolais, et qui ont prédominé la scène du « développement » durant la décennie 1960-1970. Dans une deuxième partie, nous présentons les actions menées à partir des années 1980 par les ONG nationales et internationales. Enfin, la troisième partie présente les initiatives des populations urbaines et rurales dans le domaine de l'économie sociale et populaire.

[246]

1. L'État postcolonial et les coopératives de production des cultures de rente

[Retour à la table des matières](#)

Le paysage agricole du Togo est caractérisé par deux types de productions : les cultures destinées à l'exportation, appelées également les cultures de rentes (café, cacao, coton, etc.), et les cultures vivrières (maïs, igname, manioc, mil, fruits, etc.). Depuis la colonisation, les premières ont toujours été produites au détriment des secondes. Après l'indépendance en 1960, l'État postcolonial togolais a maintenu le *statu quo* en rebaptisant et en transformant les anciennes structures coloniales en sociétés publiques ou parapubliques. C'est ainsi qu'ont été créés l'Office des produits agricoles du Togo (OPAT), la Société togolaise de coton (SOTOCO) et la Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère. Créé pendant la campagne agricole dans la deuxième moitié des années 1960, l'OPAT joue le rôle d'une caisse de stabilisation dotée du monopole de l'exportation.

La SOTOCO est chargée de la promotion de la culture et de la commercialisation du coton. Quant à la Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère ², elle est chargée de faire la promotion de la plantation et de la commercialisation du café et du cacao. Parallèlement à ces structures étatiques, des services d'encadrement et

² Nous situons la date de création de la SOTOCO dans la décennie 1960-1970.

des associations de producteurs des cultures de rente (café, cacao, coton, etc.) ont été créés. Mais, dans l'ensemble, ces structures sont bureaucratisées et fortement hiérarchisées. Par exemple, la période de commercialisation et le prix de vente et d'achat de cultures de rentes sont fixés par décrets présidentiels.

Cette mesure politique a été défavorable à la consolidation des coopératives de commercialisation créées par les producteurs de café et de cacao, comme c'est le cas de l'Union des coopératives de planteurs de la région des plateaux, principale productrice des cultures de rente. Au total, les interventions des organisations étatiques, en s'inscrivant dans la logique de l'économie postcoloniale extravertie, n'ont pas favorisé le développement local dans le pays.

[247]

1.1. Les ONG et les activités d'économie sociale et populaire

Les ONG nationales se sont multipliées au début des années 1980 en riposte aux sécheresses successives qu'a connues le pays ainsi qu'aux effets pervers d'ordre politique, social et économique des Programmes d'ajustements structurels (PAS). Les ONG se sont révélées être une alternative au modèle de développement rural de l'État postcolonial. Contrairement à ce modèle, l'approche des ONG paraît plus souple et plus adaptée aux besoins des collectivités. On constate par ailleurs que les ONG sont à la base d'une dynamique nouvelle dans le développement local : partenariats entre différents acteurs (populations, secteur public, ONG et bailleurs de fonds) pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le pays compte aujourd'hui plusieurs ONG qui se sont organisées en fédérations et en réseaux régionaux pour donner naissance à la Fédération des organisations non gouvernementales au Togo (FONGTO), à l'Union des ONG du Togo (UONGTO), à la Fédération des ONG de développement des savanes (FODES), au Réseau des ONG de la Kara (RESOKA), au Réseau des ONG de développement de la région centrale (RESODERC), au Collectif des ONG et associations de

développement des plateaux (COADEP), au Collectif des ONG de la région maritime (CONGREMA) (FONGTO, 1999 et 2001) ³.

Toutes ces ONG interviennent sur le terrain, se concertent parfois et favorisent le développement local à travers diverses activités touchant les domaines suivants : agriculture, éducation, élevage, épargne et crédit, formation, génie rural, environnement, condition des femmes, santé, etc. Ces activités contribuent à la survie et à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales. Elles donnent lieu à des partenariats entre différents acteurs et relèvent de l'économie sociale et solidaire. Nous vous en présentons ici trois exemples.

[248]

1.2. La Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo (FUCEC-Togo)

La Fédération (ou faîtière) des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo (FUCEC-Togo) ⁴ tire son origine de la première expérience de Coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) au Togo réalisée en 1969 par James Winter, un missionnaire américain, dans un village du sud-ouest du pays, en zone de culture du café et du cacao. Ce dernier était parti du constat de l'inorganisation des paysans dans la gestion de leurs revenus. Son expérience a été relayée un an après par certains pionniers qui ont créé et animé le Comité national de développement des unions coopératives d'épargne et de crédit (CONAUDEC). Sous l'impulsion de ce comité, un réseau s'est établi et, grâce au partenariat avec le Global Project Office des États-Unis (précisément de l'USAID ⁵), il donna naissance à la FUCEC-Togo en 1983.

Selon le journal *Le Togolais* (du 10/10/2002), cette fédération partage avec la caisse d'épargne du Togo (établissement de droit public) 80% de la clientèle nationale. La FUCEC œuvre pour le

³ Voir le site Internet de la FONGTO :
<http://www.tg.refer.org/togo_ct/cop/fongto/info.htm>.

⁴ Voir le site Internet de FUCEC-Togo :
<<http://www.tg.auf-francophonie.org/fucec/fucec%20obj.htm>>.

⁵ United States Agency for International Development.

développement, la promotion économique et sociale, et permet aux personnes disposant de faibles revenus d'avoir accès à des crédits à des taux faibles et à des conditions plus souples que celles offertes dans les banques. Elle est le résultat d'un partenariat ONG, populations et bailleurs de fonds.

La FUCEC est un réseau coopératif d'épargne et de crédit, à couverture nationale, organisé en deux étages. À un premier niveau, il y a les COOPEC ou les institutions de base. Au deuxième niveau, se trouve la structure faîtière (FUCEC-Togo). Chacune des structures a, d'une part, des organes élus en assemblée générale qui sont responsables de sa bonne gouvernance et, d'autre part, des employés recrutés pour la gestion quotidienne de l'institution. Une coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) est une association libre et volontaire de personnes unies par un lien déterminé (professionnel, résidentiel, ou autres), qui décident de mettre en commun leurs économies (épargnes) et de se donner du crédit à partir de celles-ci. Elle est donc basée essentiellement sur la mobilisation des ressources propres de ses sociétaires et sur l'organisation du crédit à partir des dites ressources.

[249]

Quant à la FUCEC-Togo, elle est la structure qui fédère les COOPEC. Sa mission est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des communautés par le lancement des COOPEC. Pour ce faire, elle établit un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables sur une base permanente, éduque les membres et forme les dirigeants et les employés à l'éthique de l'entreprise coopérative. En 2001, on comptait 152 COOPEC de base (dont la première remonte à 1969), qui regroupaient 141 191 membres. Leurs dépôts à vue s'élevaient à 13,3 milliards de francs CFA, pendant que le montant des crédits en cours était chiffré à 9,4 milliards de francs CFA ⁶.

Au-delà de sa mission traditionnelle d'épargne et de crédit, la FUCEC a des programmes s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural et semi-urbain, surtout chez les femmes démunies. Dans cette perspective, elle a fait des aménagements dans les conditions d'octroi de crédits. Ainsi, contrairement à la méthodologie

⁶ 1 \$ US égale, en moyenne, 500 francs CFA.

traditionnelle dans les programmes réaménagés, c'est plutôt le crédit qui doit générer l'épargne. L'épargne ne précède donc plus le crédit. Cette nouvelle méthodologie a favorisé des regroupements de femmes démunies en Groupes d'intérêt économique et social (GIES), en vue de bénéficier de crédits solidaires. L'octroi de ces crédits est généralement précédé d'une formation en nutrition et en lutte contre les maladies infantiles.

1.3. Le projet d'appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo

Dès le début des années 1990, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), une société canadienne sans but lucratif, apporte son appui aux mutuelles de crédit-épargne au Togo dans la région maritime du pays⁷. Cette ONG soutient les mutuelles de femmes en leur permettant de surmonter des difficultés occasionnées par la liquidation en 1991, pour mauvaise gestion, du principal outil de financement du secteur rural : la Caisse nationale de crédit agricole. Privilégiant le partenariat et la démarche démocratique, la SOCODEVI visait, à travers ce projet, une amélioration de l'environnement des activités [250] économiques des femmes de la région maritime. Il s'agissait de leur permettre de rétablir leur revenu familial et de favoriser une recapitalisation sur le plan de leurs activités commerciales et productives.

Trois objectifs étaient visés : 1) donner aux femmes accès au crédit ; 2) offrir toutes les formations nécessaires pour que les femmes puissent s'approprier la direction et la gestion de ces mutuelles ; 3) apporter des appuis techniques et économiques aux groupements de femmes dans le choix de leurs activités économiques et de leurs politiques de financement. Au moins 195 groupements de femmes devaient être couverts par quatre mutuelles de la région maritime et l'objectif était de constituer un sociétariat réunissant minimalement 1950 femmes. Les

⁷ Voir à propos de SOCODEVI et autres ONG québécoises investies dans ce secteur : Favreau, L. (dir.) (2004). *L'engagement international du mouvement coopératif québécois : portrait de quatre organisations soutenant le développement de collectivités au Sud*, Cahier de la CRDC, 41 p.

activités se sont développées et, finalement, grâce à l'Agence française de développement, l'ensemble des mutuelles bénéficiant de l'appui devait se transformer en un réseau géré par les femmes, capable de fonctionner sans l'assistance technique à long terme de SOCODEVI, couvrant ses frais d'exploitation et ayant une meilleure couverture territoriale (Beaudouin, 2002).

1.4. Le Projet hydraulique villageoise

Le Projet hydraulique villageoise (PHV-CUSO) remonte à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA). Financé par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et l'État togolais, le PHV-CUSO a été réalisé entre 1984 et 1994 par le Canadian University Services Overseas (CUSO), en partenariat avec des sociétés techniques, dans la région maritime. Cette dernière est une région à forte migration qui connaissait une pénurie d'eau. Le projet a été très interactionniste dans les phases de conception et de réalisation du projet ; c'est-à-dire qu'il a accordé une grande importance à la participation active des communautés, à leurs logiques et à leurs préoccupations. Les populations y ont participé en fournissant la main-d'œuvre et en assurant la gestion des installations hydrauliques.

Le PHV-CUSO visait notamment l'approvisionnement des populations en eau potable et l'amélioration des pratiques et des conditions d'hygiène ; dans ce cadre, plusieurs activités furent réalisées : forage de puits munis de pompes manuelles ; remise en état des puits et des pompes déjà existants, aménagement des sources alternatives d'approvisionnement d'eau. Des latrines améliorées ont été construites dans plusieurs ménages. De plus, des formations ont été données aux populations, préparant [251] ainsi les collectivités villageoises à assurer, elles-mêmes, la maintenance et l'entretien des ouvrages du PHV. Des actions ont également été menées pour l'intégration des femmes au développement (Assogba et Kékeh, 1994). Mais comme l'ont démontré la réalisation, le suivi et la mise en place de ce projet, lorsque les logiques locales ne sont pas prises en compte, il y a de fortes chances que les populations n'y adhèrent pas comme souhaité. L'ONG CUSO l'a appris à ses dépens.

2. Les initiatives d'économie sociale et populaire

[Retour à la table des matières](#)

Les initiatives d'économie sociale et populaire couvrent presque tous les secteurs socioéconomiques : le commerce, la microfinance, le transport, l'agriculture, l'éducation, etc. Certaines activités font l'objet d'une organisation formelle, mais le plus souvent celles-ci restent informelles. Cette partie présente quatre exemples d'initiatives d'économie sociale et populaire.

2.1. Les banquiers ambulants

Le travail des banquiers ambulants (BA) est basé sur l'exploitation d'une certaine faiblesse du système bancaire classique qui manque de souplesse pour intégrer des populations plus pauvres. Sa dimension d'économie sociale réside dans le fait qu'il permet à des populations exclues du système bancaire formel de faire de l'épargne et d'avoir des crédits pour démarrer ou développer des activités économiques, ou encore faire d'autres types de réalisations. De plus, il permet à ceux et à celles qui exercent ce métier de survivre dans un contexte économique précaire. Il se révèle ainsi une réponse aux besoins socioéconomiques des clients, et des banquiers eux-mêmes. Dans tous les cas, en dépit des problèmes d'organisation, le métier des BA présente un caractère original dans le domaine de l'épargne-crédit.

Un document de travail, élaboré par Gentil et ses collaborateurs (de l'IRAM, bureau d'études à Paris), pour rendre compte d'une recherche menée au Togo et au Bénin en 1992 ⁸ nous informe davantage sur le [252] métier des BA. Celui-ci aurait débuté dans le pays Yoruba au Nigeria et serait arrivé au Togo, en passant par le Bénin, au début dans années 1950. Au Togo, il est devenu le gagne-pain de certains anciens

⁸ Voir aussi : Adéchoubou, Makarimi (1996). - Les banquiers ambulants au Bénin », *Revue tiers monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars, p. 59-66.

artisans, commerçants et fonctionnaires, ayant le plus souvent perdu leurs emplois d'origine. En général, les banquiers ambulants n'ont pas de formation dans le domaine bancaire : 72% auraient suivi le primaire ou le secondaire jusqu'à la classe de 3^e, 14% jusqu'en terminale secondaire et 14% auraient fait l'école coranique.

Les plus connus gagneraient mensuellement environ 100 000 francs CFA, soit un peu plus que le salaire de certains cadres supérieurs de la fonction publique. Comment fonctionne un banquier ambulant ? Le BA est fondamentalement un garde-monnaie qui amène le client à épargner en mettant théoriquement son argent en sécurité, à l'abri des risques de vol, d'incendie et de la pression sociale. Pour ce faire, il distribue des cartes aux clients. Chaque carte comporte des cases à remplir ou à cocher, avec le nom, l'adresse et parfois la photo du banquier ambulant. Le client et son banquier se mettent d'accord sur un montant journalier de cotisation (de 25 à 10 000 francs CFA, parfois plus). À la fin de la carte, le banquier rend l'ensemble des sommes cotisées par le client, moins une mise journalière qui constitue sa commission.

Le système est souple : la durée des cotisations peut être de plusieurs mois et la régularité variable, selon l'entente. En outre, un client peut avoir des cartes de plusieurs banquiers ambulants, selon ses besoins.

Le BA peut faire des avances à son client sur l'épargne de ce dernier. Il peut aussi lui accorder des crédits, mais cette complexification nécessite qu'il dispose de fonds propres ou qu'il soit capable de gérer correctement sa trésorerie, en utilisant les dépôts des uns pour faire des avances aux autres. Il récupère l'argent de ces crédits avec, en sus, un taux d'intérêt (5%, 10%, 30%) sur la somme donnée ou en recevant des commissions. Généralement, les clients prennent des crédits pour des besoins bien précis : créer un commerce, acheter un taxi, améliorer un habitat, etc. Dans certains cas, ils bénéficient de conseils de gestion de la part du BA.

La clientèle des BA est essentiellement constituée de femmes (79%), mais elle comprend aussi des artisans, des tailleurs, des taximen, des coiffeurs, des apprentis, des fonctionnaires, des écoliers et des étudiants. Les clients en viennent à les choisir après de petites enquêtes auprès des amis, des connaissances, à la fois sur le marché et dans les quartiers. Le [253] choix est toujours basé sur des critères surtout moraux : entre autres, le sérieux dans le travail, l'honnêteté, la

confiance. Les BA sont mieux appréciés que les banquiers formels, en raison du caractère plus adapté de leur système aux conditions des populations plus pauvres : facilité d'avance-crédit, adaptation à la modicité des revenus, obligation d'épargne, formule souple pour les versements et les retraits (date et montant flexibles) et disponibilité de l'épargne à tout moment.

Dans l'ensemble, les conflits ou litiges sont rares entre clients et BA. Les quelques conflits qui se déclarent sont souvent réglés à l'amiable. Les torts sont souvent réciproques. Il arrive que des clients cherchent à falsifier des cartes ou contestent, à tort ou à raison, les sommes versées et le monnayage. Mais, le risque le plus grand reste la fuite du banquier, par malversation volontaire ou par incapacité à rembourser l'épargne à la suite d'erreurs ou d'avances imprudentes à des clients qui ne respectent pas leurs échéances.

Les relations entre les BA et les banques et caisses formelles sont plutôt celles que n'importe quel client pourrait entretenir avec ces institutions. Ils y déposent leurs fonds, mais celles-ci ne jouent que le rôle de garde-monnaie. Elles ne leur donnent pas de crédits et ne leur accordent pas un intérêt particulier. Certains BA se méfieraient des banques de peur de perdre leurs fonds à la suite d'une faillite. Depuis 1989, il existe la Mutuelle de solidarité des tontiniers ambulants de Lomé (MUSOTAL), née d'une cooptation de 12 BA parmi les plus anciens et les plus sérieux. Cette mutuelle a été créée après l'échec d'une première tentative d'organisation de l'ensemble des BA (une soixantaine), faite par la Centrale syndicale du Togo. Toutefois, le métier des banquiers ambulants reste assez inorganisé. Il souffre de beaucoup de problèmes : nombreux déplacements de la part du banquier, travail dans l'isolement et concurrence entre BA, absence de reconnaissance juridique et très faible organisation professionnelle, tracasseries policières et administratives.

2.2. La tontine mutuelle

La tontine est une pratique que l'on retrouve un peu partout au Togo. Selon Soedjede (1990), ce sont des sortes d'épargne informelle qui existent sous plusieurs formes : tontine mutuelle, tontine commerciale, tontine financière. En réalité, ce que l'on nomme tontine commerciale s'apparente au système d'épargne et de crédit des banquiers ambulants (présenté plus haut). Quant à la tontine financière, elle ressemble plutôt à [254] un système de crédits usuriers orienté vers la spéculation et ne répondant point à l'esprit de solidarité et d'entraide. Elle ne se situe donc pas dans une perspective d'économie sociale et solidaire. Elle n'est pas populaire et n'existe que dans la région de Lomé. En revanche, la tontine mutuelle s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Plus fréquente que les autres tontines, elle a gagné toutes les couches de la population et répond à une faiblesse du système bancaire et à un besoin de solidarité et d'entraide entre les participants. Soedjede (1990) explique que dans les tontines mutuelles, les participants se regroupent pour cotiser, à intervalle de temps régulier, une somme déterminée à l'avance. Cette somme est remise au membre du tour. Le tour peut être défini par tirage au sort au départ de la tontine, chaque jour par tous les membres, ou par le président.

Diverses raisons expliquent la participation à une tontine mutuelle. Pour les paysans, l'esprit de solidarité et de confiance mutuelle, d'une part, la possibilité de constituer une épargne et de s'octroyer des crédits, d'autre part, constituent les mobiles fondamentaux de la participation aux tontines. Chez les fonctionnaires de l'État et les salariés, l'impossibilité de réunir les conditions d'octroi de crédit et la nécessité de vouloir faire un autre investissement, si on a déjà obtenu un crédit bancaire, sont des raisons fondamentales de la mise en place d'une tontine mutuelle. De plus, avouent-ils, des fonds déposés dans un compte bancaire sont faciles d'accès au moindre besoin, pendant que l'obligation d'attendre son tour dans la tontine amène à épargner.

Il n'y a pas de textes juridiques réglementant les tontines au Togo. Les tontines naissent le plus souvent à partir d'une idée émise par un individu. Mais c'est à la suite d'une assemblée générale des adhérents, ou par concertation, que les règles d'organisation sont déterminées :

texte de mise en place et règlement intérieur. Ces règles deviennent alors le code de conduite à suivre par tous les membres. Elles peuvent faire l'objet d'un texte écrit, ou d'une simple explication orale. Mais la force des tontines demeure la confiance mutuelle entre les membres tontiniers. Notons cependant que l'absence de texte écrit pose parfois des problèmes, en raison surtout de la mauvaise interprétation des explications orales par certains participants.

[255]

2.3. Les taxis-motos

Les taxis-motos⁹ sont un phénomène récent. Nés au Bénin au début des années 1990, ceux-ci apparaissent dans le domaine du transport urbain au Togo en 1993, pendant la longue grève politique qui dure 13 mois. Ils deviennent alors le gagne-pain des jeunes diplômés et des sans-emploi. Ils présentent plusieurs avantages socioéconomiques, à la fois pour les pratiquants et pour les clients qui les utilisent. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes doivent leur survie à ce nouveau travail.

Le parc de taxis-motos est estimé à 40 000 engins, avec plus de 61 200 emplois créés et un chiffre d'affaires de 700 millions de francs CFA. Un conducteur de taxi-moto, travaillant à son propre compte, a un revenu mensuel variant entre 90 000 et 100 000 francs CFA : une occasion inespérée dans un pays où le fonctionnaire ne perçoit pas régulièrement son salaire.

Les taxis-motos ont bouleversé les modes de transport urbain à Lomé. Ils se présentent comme une réponse aux nombreux embouteillages qui se forment dans la ville, surtout aux heures de pointe, et qui retardent les déplacements. Puisque ce sont des engins à deux roues, ils vont plus vite et facilitent l'accès dans les quartiers où l'état des routes et leur caractère étroit rendent difficile la conduite des taxis ordinaires et des minibus. De plus, ils offrent des tarifs plus

⁹ Voir l'article suivant : - Fièvre des taxi-motos au Togo », un article du journal *Le Togolais*, à *Découverte*, Édition du 22 novembre 2002 - Afrique-Maghreb. Site : <<http://www.afrik.com/journal/decouverte/dec-649-4.htm>>.

abordables que ceux des taxis ordinaires. Pour toutes ces raisons, ils sont bien prisés par les populations.

Il existe cependant beaucoup de problèmes liés au phénomène des taxis-motos. On estime que les conducteurs de taxis-motos ignorent, pour la plupart, le code de la route. Ils seraient à la base des principaux problèmes de sécurité routière au Togo. En 2000, plus de 682 accidents sur 2 000 recensés leur étaient directement imputables. Il faut aussi compter les heurts dus au mécontentement et à la rude concurrence entre taxis-motos et taxis-voitures. Soumis à de nombreuses tracasseries administratives et policières, les propriétaires de taxis-motos auraient créé un syndicat pour mieux organiser leur travail et défendre leurs droits.

[256]

2.4. Groupe de réflexion et d'action femmes démocratie et développement

Le Groupe de réflexion et d'action femmes démocratie et développement (GF2D) est un mouvement social créé en 1992. Il regroupe des femmes, de véritables artisanes du développement, dont les initiatives s'inscrivent dans le cadre de la défense des droits des femmes du Togo. D'où le lien étroit entre les activités du groupe et le développement local et l'économie sociale. Le GF2D lutte contre les inégalités socioéconomiques, dont sont le plus souvent victimes les femmes, en organisant plusieurs activités : vulgarisation des droits de la femme, consultations juridiques, et parfois médiation entre femmes et instances politiques et juridiques. Il a publié un guide juridique de la femme togolaise qui sert de manuel pédagogique pour l'action éducative aux droits et dispose d'un centre de recherche d'information et de formation qui, en autres, a publié un rapport intitulé *Femmes togolaises aujourd'hui et demain* (Assogba, 2002).

3. Quelques constats et pistes pour l'économie sociale et le développement local au Togo

[Retour à la table des matières](#)

La diversité des stratégies utilisées par les différents acteurs de développement local et d'économie sociale au Togo démontre la pertinence de l'utilisation d'une sociologie de la vie quotidienne pour saisir la dynamique et la relativité des activités menées. Des différentes catégories d'actions de développement présentées, deux constatations principales s'imposent : d'abord, la prépondérance de l'informel dans l'économie sociale et le développement local et, ensuite, le rôle des actions impliquant les ONG et celles découlant des populations dans la création de richesses. Le secteur informel apparaît comme un véritable creuset d'économie sociale au Togo. En dehors de quelques activités (par exemple les propriétaires de taxis-motos organisés en syndicats), les autres relèvent plutôt de l'informel. Cependant, informelles ou pas, règle générale, elles semblent conformes à l'éthique de l'économie sociale et répondent à des préoccupations locales. De plus, chose remarquable, les acteurs semblent bien composer avec le manque de législation dans certains domaines, en ayant recours à des recettes traditionnelles d'organisation, de code de conduite, qu'ils adaptent à la réalité moderne.

Cette inventivité dont font preuve les acteurs sociaux ressort surtout dans les actions entreprises par les populations qui, malgré leur caractère [257] généralement informel, s'insèrent dans un cadre d'économie sociale et solidaire. Nous l'avons vu dans les cas des banquiers ambulants. Plus que les interventions des structures de l'État, ces activités populaires constituent avec les actions des ONG les facteurs qui, jusque-là, ont été déterminants dans la création des richesses permettant aux communautés d'assurer leur survie et d'améliorer leur situation socioéconomique.

Dans les domaines de l'économie sociale et du développement local au Togo, l'un des premiers constats qui se dégagent est l'abondance des initiatives. Mais il demeure encore beaucoup de difficultés, surtout organisationnelles, qu'on pourrait parfois attribuer à un certain vide

juridique ou à la volonté délibérée des acteurs sociaux de composer avec les règles formelles établies. Le caractère hermétique de la situation sociopolitique a-t-il quelque chose à voir avec cette réalité ? Nous ne saurions l'affirmer avec certitude.

Cependant, nous pensons que, pour favoriser l'éclosion et une meilleure consolidation des activités d'économie sociale et de développement local axées sur les préoccupations communautaires, il est souhaitable d'avoir un environnement sociopolitique plus favorable au développement des communautés. Dans cette perspective, nous proposons les options suivantes :

- **Pratiquer une décentralisation politique et économique**¹⁰ : à notre avis, cela responsabiliserait davantage les communautés et organiserait mieux le développement local, de manière que les activités menées soient plus centrées sur les préoccupations du milieu. En effet, nous avons constaté dans les expériences présentées que lorsque les activités découlent des initiatives locales, elles sont plus imaginatives et plus viables par rapport à la finalité poursuivie et aux réalités socioéconomiques et politiques. Les cas des Nana Benz, des tontines mutuelles, des taxis-motos et des banquiers ambulants en sont des exemples éloquentes. Il s'agira alors de donner un cadre politique et juridique favorable à une meilleure organisation de ce genre d'initiatives.

Par ailleurs, nous pensons qu'il serait plus profitable que la décentralisation pratiquée touche le domaine de la coopération. Une coopération décentralisée, mieux organisée, favoriserait des [258] contacts plus directs entre communautés, organisations non gouvernementales, bailleurs de fonds, voire l'État. Elle faciliterait des partenariats plus propices à des actions répondant mieux aux préoccupations locales.

- Instituer, entre les différents acteurs concernés, des concertations autour des actions d'économie sociale et de développement local. En fait, à part le cadre plus restreint des ONG et des coopératives d'épargne et de crédit, il semble qu'il n'y ait aucune concertation ouverte à l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine de l'économie sociale et du développement local. Cependant, une concertation à une plus grande échelle constituerait une occasion inouïe pour discuter des difficultés

¹⁰ Nous savons qu'officiellement le pays est déjà engagé dans la décentralisation politique et économique, mais les écrits à ce propos montrent que les actions menées dans ce sens sont encore très timides.

quotidiennes qui se posent, pour évaluer régulièrement les expériences menées et pour faire les ajustements qui s'imposent selon l'évolution des réalités. Nous pensons qu'un tel cadre de concertation pourrait être un levier puissant pour une meilleure organisation des activités qui en ont besoin.

- Privilégier des méthodes de recherche qualitatives (« interactionnistes ») pour étudier les problématiques relatives au développement local et à l'économie sociale. Cela est important car il serait difficile d'aborder à suffisance le caractère relatif des activités menées et des organisations mises en œuvre dans ces deux domaines, en utilisant des méthodes de recherche scientifiques et universelles. Il en est de même pour l'inventivité dont font preuve les acteurs sociaux. Il s'agit donc pour les chercheurs d'admettre cette relativité et, par conséquent, l'importance d'adopter une méthodologie de recherche différente. La démarche de la sociologie de la vie quotidienne pourrait permettre de mieux saisir non seulement la relativité des activités menées, mais aussi leurs dynamiques internes.

Cela, à notre avis, apportera une contribution plus riche, plus originale, au champ d'études et de recherche de l'économie sociale et populaire et du développement local, comme une science sociale et une pratique. Certes, l'application de ces propositions demandera du temps et de la patience, mais elle nous paraît plus viable par rapport à la situation sociopolitique et économique actuelle du pays et au visage que présentent les activités de développement local. En particulier, elle favoriserait davantage d'inventivité dans les initiatives de création de richesses dans le contexte précaire des communautés.

[259]

4. Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Au Togo, les expériences de développement local et d'économie sociale et populaire se révèlent des réponses aux nombreuses difficultés socio-économiques vécues au quotidien par les populations. Malgré la précarité générale, les acteurs sociaux font preuve d'imagination et d'inventivité pour apporter des solutions aux préoccupations et créer des richesses susceptibles de leur assurer une certaine survie.

À notre avis, le caractère hermétique de la situation politique reste un facteur peu favorable à de véritables pratiques de décentralisation politique et économique garantissant une certaine autonomie aux communautés locales. Alors, quand bien même les ONG et les populations ne manquent vraiment pas d'initiatives, ce facteur pourrait entraver une meilleure organisation des activités de développement local et d'économie sociale. Il importe de créer des conditions sociopolitiques et économiques plus ouvertes à l'éclosion et à la consolidation des différentes initiatives. Il y va de la facilité de création des richesses par les populations.

Références bibliographiques

[Retour à la table des matières](#)

ADECHOUBOU, M. (1996). « Les banquiers ambulants au Bénin », *Revue tiers monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars, p. 59-66.

ARAMIDEH, M. (1999). *Les difficultés et entraves dans le processus d'ouverture des espaces « démocratiques » au Togo*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.

ASSOGBA, Y. (2002). *Groupe de réflexion et d'action femmes démocratie et développement (GF2D)*, Université du Québec en Outaouais (document non publié).

ASSOGBA, Y. et K.R. KÉKEH (coll.) (1994). *Animation, participation et hydraulique villageoise en Afrique : étude d'un exemple au Togo*, Dossiers, études et formation, n° 31, Québec, Université Laval, Centre Sahel.

AYINA, E. (1987). « Pagnes et politique », *Politique africaine*, n° 27, octobre, trimestriel.

BEAUDOUIN, N. (2002). *Monographie de SOCODEVI dans le cadre d'un mémoire*, maîtrise en travail social, Université du Québec en Outaouais (document non publié).

[260]

BERTRAND, G.-M. (1976). « La commercialisation de produits agricoles au Togo : le café et le cacao », *Options méditerranéennes*, n° 34.

DEFOURNY, J. et P. DEVELTERE (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », dans J. DEFOURNY et P. DEVELTERE (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles (Belgique), De Boëck Université et Larder s.a., p. 25-56.

FALL, A.S. et L. FAVREAU (2002). *Création de richesses en contexte de précarité : une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, Afrique et Amérique latine)*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), novembre.

FAVREAU, L. (dir.) (2004). *L'engagement international du mouvement coopératif québécois : portrait de quatre organisations soutenant le développement de collectivités au Sud*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Cahiers de la CRDC, série « Comparaisons internationales Nord-Sud et Sud-Sud », n° 7, 41 p.

FONGTO (2001). *Rapport de l'atelier national de concertation Fédérations-Réseaux régionaux*, juillet, Lomé, FONGTO.

FONGTO (1999). *Échos des ONG*, Bulletin trimestriel d'information de la Fédération des ONG au Togo (FONGTO), n° 5, juin.

GENTIL, D. *et al.* (1992). *Banquiers ambulants et opération 71 au Togo et au Bénin*, Document de travail n° 1, Genève, Département du développement des entreprises et coopératives, Bureau international du travail (non publié).

GODWIN, E. (2002). « Togo : la traditionnelle sagesse commerciale commande les ondes », *Famafrrique : nouvelles et annonces*, Site : <<http://www.famafrrique.org/nouv2002/nouv02-02-25b.html>>.

KENKOU, G.K. (1994). « Solidarité sociale traditionnelle et promotion des structures coopératives en milieu rural africain : le cas de groupements villageois au Togo et au Burkina Faso », *Cahiers Sciences humaines*, vol. 30, n° 4, p. 749-764.

LECLERC, Y. (2002). « Les CLD et le développement local : Défis et enjeux », dans L. FAVREAU, M. ROBITAILLE et D. TREMBLAY (dir.), *Quel avenir pour les régions ?*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), p. 291-299.

[261]

Le Togolais, édition du 10/10/2002.

Le Togolais, « Fièvre des taxis-motos au Togo », un article du journal *Le Togolais*, à *Découverte*, Édition du 22/11/02, Afrique-Maghreb, Site : < <http://www.afrik.com/journal/decouverte/dec-649-4.htm>>.

SOEDJEDE, D.A. (1990) « L'épargne et le crédit non structurés au Togo », dans M. LELART (dir.), *La tontine*, Paris, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, p. 203-237.

WEIGEL, J.-Y. (1987). « Nana et pêcheurs du port de Lomé : Une exploitation de l'homme par la femme », *Politique africaine*, n° 27, octobre, trimestriel.

Fin du texte